

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 janvier 2022

## CHOIX DU NOM ISSU DE LA FILIATION - (N° 4921)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par

M. Le Fur, M. Door, M. Hetzel, M. Sermier, M. Teissier, M. Emmanuel Maquet, M. Cattin,  
Mme Corneloup, M. Bourdeaux, Mme Louwagie et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« substitution ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Afin de garantir un minimum de lisibilité et de continuité dans la filiation, le présent amendement vise à supprimer les phénomènes de substitution d'un nom par un autre mais à admettre uniquement l'adjonction d'un nom à un autre.